

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE
CANTON DE FOURMIES

COMMUNE DE WALLERS-EN-FAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
11	11	11
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 30 septembre 2022		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 30 septembre 2022		
<u>Objet de la Délibération 2022-10-02 :</u> Projet de vente du Centre Artisanal situé rue Nicolas Despret		

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux, le jeudi 06 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s’est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard Navarre, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée trois jours à l’avance, conformément à la loi.

Etaient présents : NAVARRE Bernard - COLLE Stéphane- GAILLIEZ Noémie - VISEE Gérard – FOUQUART Gérard - CAUDRELIER Jean-Luc – LINGUET Justine – LEULLIETTE Bérange- BLANC Véronique – FOLB Céline - MAES Xavier
Secrétaire de séance : GAILLIEZ Noémie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sud-Avesnois a été saisie tout récemment d’une demande concernant la proposition d’acquisition du Centre Artisanal de la Pierre situé au 23, rue Nicolas Despret, cadastré B 449, B 447, B 451 ; cette demande émane de l’artisan qui occupe actuellement les locaux.

Monsieur le Maire indique à l’Assemblée qu’une partie des parkings utilisée pour le stationnement des véhicules se trouve sur la propriété de la Communauté de Communes Sud-Avesnois. Il propose d’acquérir une partition de la parcelle B 449 d’une surface de 142,50 m² afin de maintenir cet usage de stationnement public (cf plan cadastral en pièce jointe).

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
B. NAVARRE.

Certifié exécutoire par le Maire
A WALLERS-EN-FAGNE, le 7 octobre

Publié sur le site internet le : 25/09/2023
Envoyé et reçu en préfecture le : 07/10/2022